



ACTUALITÉS DE VOTRE SCPI

Madame, Monsieur,
Chers Associés,

La stabilisation des taux directeurs en octobre 2023 et les trois baisses de 0,25 % dont la plus récente a été décidée ce 17 octobre par la Banque centrale européenne (taux directeurs passant de 4% à 3,25%) sont des signaux positifs qui permettent à l'immobilier d'entrer dans une phase de stabilisation progressive, sans pour autant à ce stade être suffisante pour amorcer une reprise. En outre, la situation politique en France, la période pré-électorale aux États-Unis et les conflits, notamment au Moyen-Orient, contribuent à nourrir un contexte d'incertitude.

C'est dans ce contexte en demi-teinte que l'immobilier de santé a confirmé sa résilience sur le premier semestre (Source : MSCI, septembre 2024). Les tendances de long terme que sont le vieillissement de la population et la croissance démographique continuent de faire croître la demande de soins et de soutenir le développement des opérateurs. Forts de ces données structurelles, ils continuent de s'engager sur des baux longs terme, apportant de la visibilité sur la récurrence des revenus locatifs. Parmi les différentes typologies d'actifs de santé, le court séjour (cliniques MCO) reste le mieux positionné, tant en termes d'évolution des valeurs que de rendement locatif.

Praemia REIM France a procédé à l'actualisation de la valeur du patrimoine de ses SCPI au 30 juin 2024. Le portefeuille immobilier de Primovie accuse une baisse de -3,2% sur le premier semestre de l'année, impacté principalement par la poche d'immobilier de bureau. Cette poche qui représente 16% du patrimoine immobilier du fonds en valeur pèse pour près de 60% dans la baisse, la poche d'immobilier de santé résistant bien mieux dans un contexte de taux qui restent élevés.

Le prix de part reste néanmoins inchangé, établi à 185 € depuis mi-février cette année. Alors que la valeur de reconstitution de Primovie a perdu -15,63% depuis l'été 2022 - période à partir de laquelle les taux ont commencé à monter et l'immobilier à chuter -, le prix de part a matérialisé une baisse inférieure à celle-ci, de -8,9%. Nous restons attentifs à l'évolution des valeurs en fin d'année et à ses impacts potentiels.

La distribution au titre du troisième trimestre s'élève à 2,08€ par part. Vous en trouverez le détail dans le corps du bulletin. L'objectif de distribution 2024, sur la base du prix de part de 203€ au 1^{er} janvier, est de 4,20%.

Primovie maintient sa stratégie de gestion, avec une gestion dynamique du portefeuille. La SCPI a cédé fin septembre la clinique du Parc de St-Priest-en-Jarez, qu'elle avait acquise en 2015. Dans le même temps, le renouvellement du patrimoine de Primovie est animé par les livraisons d'actifs acquis en VEFA ces dernières années : ce trimestre a vu la livraison d'une résidence service senior à Roquefort-la-Bédoule (13), gérée par Colisee (Les acquisitions passées ne préjugent pas des acquisitions futures. Cf. page 2 pour plus d'informations sur l'actif). Ces livraisons consolident la qualité du portefeuille immobilier de Primovie, en y intégrant des actifs neufs et loués auprès d'opérateurs de premier plan.

Six postes de membres du Conseil de Surveillance de la SCPI Primovie sont à pourvoir. N'hésitez pas à vous porter candidat. Plus d'informations en page 7.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les revenus ne sont pas garantis, ils peuvent varier à la hausse comme à la baisse en fonction de la performance du fonds.

DISTRIBUTION ET PERFORMANCE

TRI 5 ans (2019-2023)*	TRI 10 ans (2014-2023)*	Taux de distribution 2023**	dont part de revenus non récurrents ⁽¹⁾	dont part de fiscalité étrangère
2,62 %	4,55 %	4,21 %	13,07 %	2,39 %

***Taux de rentabilité interne (TRI)** : Le taux de rentabilité interne (TRI) indique la rentabilité d'un investissement sur une période donnée en tenant compte à la fois du prix d'acquisition, des revenus perçus sur la période d'investissement et de la valeur de retrait.

****Taux de distribution** : Division du dividende brut, avant prélèvement libératoire et autre fiscalité payée par le fonds pour le compte de l'associé en France ou à l'étranger, versé au titre de l'année n par le prix de souscription au 1^{er} janvier n. Le revenu non récurrent est composé des distributions de plus-values, de reset fiscal et de la fiscalité étrangère.

(1) Les revenus non récurrents sont composés du recours au report à nouveau, des distributions de plus-values et de reset fiscal.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
Les revenus ne sont pas garantis, ils peuvent varier à la hausse comme à la baisse en fonction de la performance du fonds.

Détail de la distribution du 3eme trimestre 2024



1,83 €	Revenus locatifs
0,17 €	Revenus financiers
0,06 €	Plus-value
0,02 €	Fiscalité étrangère payée pour le compte de l'associé ⁽³⁾

(2) Dont 9,51% de revenus non récurrents et 0,96% de fiscalité étrangère.

(3) Quant à l'imposition des dividendes éventuels perçus de l'étranger, l'impôt étranger peut être neutralisé en France afin d'éviter la double imposition, selon les conventions fiscales en vigueur entre la France et les pays concernés. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle et du taux d'imposition propre à chaque associé. Le dispositif fiscal est susceptible d'évoluer.

Date de versement : 31/10/2024

	Distribution brute par part 2024	Date de versement
1er trimestre 2024	2,25 €	30/04/2024
2eme trimestre 2024	2,25 €	30/07/2024

	Prix part(€)	Distribution totale(€)	Taux de Distribution**	Distribution en euros Personne Physique
2023	203	8,54	4,21%	7,82
2024 (Prévisionnel)	203 (au 1er janvier)	8,5	4,20%	8,4
2024 (Prévisionnel)	185 (au 15 février)	8,5	4,61%	8,4

La « distribution en euros prévisionnelle 2024 personne physique » est une estimation de la somme des distributions (revenus et plus-values) trimestrielles à verser à une personne physique résidente en France et imposé à l'impôt sur le revenu disposant de la jouissance de sa part sur l'année 2024. Ces projections sont établies sur la base des informations disponibles à date. Cette estimation ne constitue pas un indicateur exact qui pourra évoluer selon la situation et le contexte de marché et du fonds. Les performances futures sont soumises à l'impôt, lequel dépend de la situation personnelle de chaque investisseur et est susceptible de changer à l'avenir.

Compte tenu de la période d'incertitude constatée sur les marchés, la Société de Gestion juge plus prudent de ne pas afficher des projections de performance alignées sur la période de placement recommandée. La projection de la performance naturelle du fonds pour 2024 est de 7,8 euros par part.

LIVRAISON DES ACTIFS ACQUIS EN VEFA

RSS ROQUEFORT LA BEDOULE (13)



Primovie a acquis en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) en novembre 2022 une Résidence Service Séniors située à Roquefort-la-Bédoule (13). La livraison de cet actif est intervenue le 24 juillet 2024.

Il compte 40 appartements et dispose de parties communes offrant des services tels qu'une salle de fitness, une salle de restauration, un salon de coiffure ou encore de salons de détente et d'accueil.

EHPAD ROUBAIX (59)



Primovie a acquis en novembre 2022 un EHPAD en cours de restructuration situé à Roubaix (59). La livraison de cet actif est intervenue le 26 juin 2024.

Cet actif d'une surface de 8 900m² dispose 104 chambres simples.

La restructuration de cet EHPAD existant a porté notamment sur la réfection de l'étanchéité de la toiture, le remplacement des fenêtres, la rénovation de l'ensemble des chambres et salles de bains ainsi que des parties communes au standard du locataire.

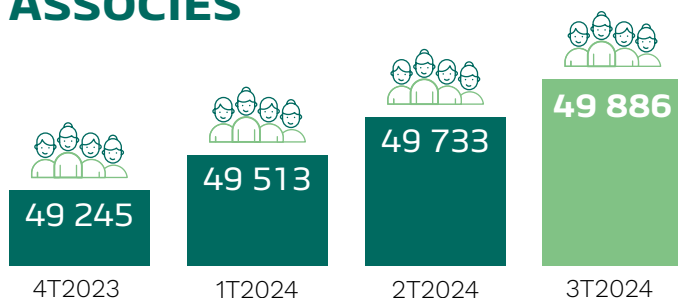
MARCHÉ DES PARTS

	4 ^e trimestre 2023	1 ^{er} trimestre 2024	2 ^e trimestre 2024	3 ^e trimestre 2024
Nombre de parts en début de trimestre	25 668 824	25 668 824	25 668 824	25 668 824
Parts souscrites sur le trimestre	168 302	95 900	56 515	40 024
Parts vendues sur le trimestre (retraits)	168 302	95 900	56 515	40 024
Nombre de parts en fin de trimestre	25 668 824	25 668 824	25 668 824	25 668 824
Nombre de parts en attente de retrait	452 587	484 763	702 619	791 894

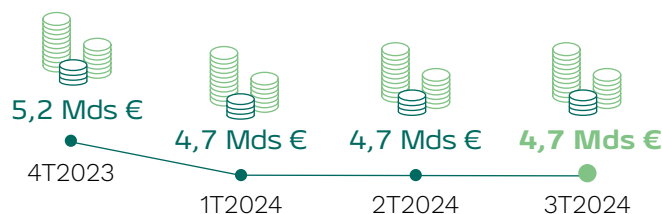
Capital social : 4 107 011 840 € au 30 septembre 2024 inchangé par rapport au 31 décembre 2023.

La liquidité n'est pas garantie par la Société de Gestion.

ASSOCIÉS



CAPITALISATION



VALEURS EN VIGUEUR AU 30/09/2024



Valeur de réalisation*
au 30/06/2024

143,03 €



Valeur de reconstitution*
au 30/06/2024

169,17 €



Valeur IFI⁽¹⁾
indicative 2023

Résidents

176,67 €

Non-résidents

117,49 €



Prix de souscription

185,00 €



Valeur de retrait*

169,74 €

(1) La valeur IFI 2023 est donnée à titre indicatif par la Société de Gestion.

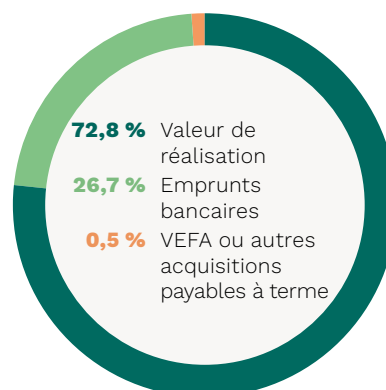
SITUATION D'ENDETTEMENT AU 30/06/2024

Ratio des dettes et autres engagements
selon la méthode de l'ASPIM



DETTES ET AUTRES
ENGAGEMENTS :

27,2 %



PATRIMOINE DE LA SCPI AU 30/09/2024



Nombre d'actifs
306
immeubles



Surface gérée en m²
1 686 272 m²



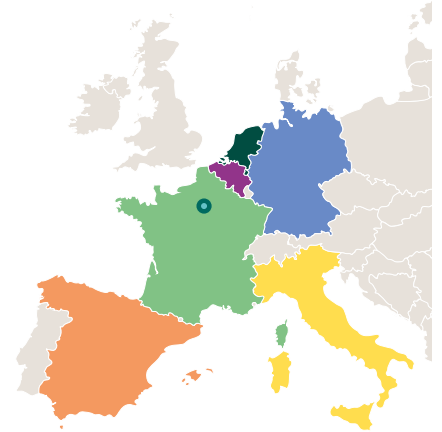
Trésorerie directe
49 313 416 €

Patrimoine immobilier⁽¹⁾

77,6% Santé / Sénior
16,5% Bureaux
4,5% Éducation
1,4% Hôtellerie

Répartition géographique⁽¹⁾

35,1% Régions
24,9% Région Parisienne
20,3% Allemagne
12,1% Italie
4,7% Paris
2,1% Espagne
0,6% Belgique
0,2% Pays-Bas



(1) En % de la valeur vénale y compris les avances en compte courant. Les bureaux dont les locataires sont majoritairement des opérateurs du secteur de la santé sont inclus dans la typologie « bureaux » et représente 5,7%.

Les investissements réalisés ne préjugent pas des investissements futurs.

ACTIVITÉ LOCATIVE DU TRIMESTRE



Montant des loyers quittancés sur le trimestre
44,85 M€



5
Nouveaux baux



Surface
4 673 m²



Montant total des loyers
631,89 k€



3
Libérations



Surface
2 697 m²



Montant total des loyers
889,03 k€



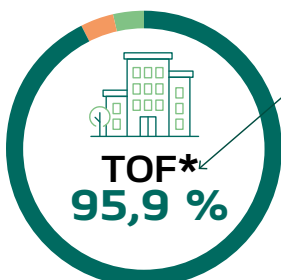
Taux de recouvrement des loyers
97 %

Les loyers quittancés sur le trimestre ne préjugent pas des loyers quittancés futurs.

SITUATION LOCATIVE À LA FIN DU TRIMESTRE



Nombre de baux
454



TOF*
95,9 %

94,4% Locaux occupés
1,5% Locaux occupés sous franchise ou mis à disposition d'un futur locataire
4,1% Locaux vacants en recherche de locataires



Durée moyenne ferme des baux (WALB)*

10,66 ans

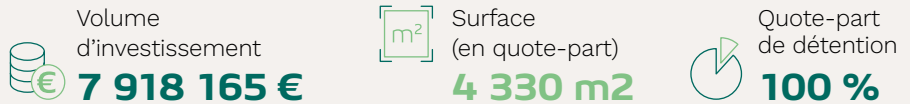
Durée moyenne restante des baux (WALT)*

11,00 ans

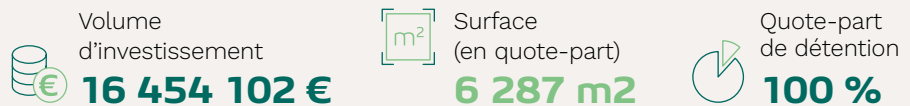
ACQUISITIONS DU TRIMESTRE

Acquisition d'une résidence service seniors située en Allemagne.

La SCPI Primovie s'est porté acquéreur d'une résidence service seniors située à Ehrenfriedersdorf, Allemagne
Acquis le 12/09/2024



Acquisition d'un actif situé à Ponsacco en Italie au travers d'une participation dans une Sicaf gérée par Praemia REIM Italie
Acquis le 07/08/2024

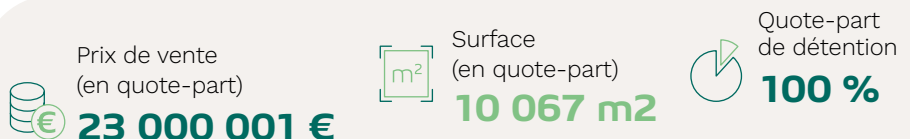


L'immeuble, nouvellement construit sur une surface d'environ 18 200 m² et caractérisé par une surface utile brute d'environ 6 300 m², se compose de deux RSA voisins pour un total de 120 lits (répartis comme suit : RSA Ponsacco avec 80 lits et RSA La Malorie avec 40 lits), et a été développé à partir de zéro et transféré à la Sicaf par Immobiliarca Carron S.p.A. (Groupe Carron). Depuis la date d'acquisition, l'actif a été confié en gestion, par le biais d'un contrat de location, à Gruppo Gheron S.r.l., l'un des principaux gestionnaires d'établissements de santé résidentiels (RSA) avec environ 4 000 lits répartis dans les régions du nord et du centre de l'Italie, ce qui garantit un flux de trésorerie stable et à long terme.

Les investissements réalisés ne préjugent pas des investissements futurs.

CESSION DU TRIMESTRE

Clinique du Parc
Saint-priest-en-jarez (42 270)
Vendu le 24/09/2024



Les cessions passées ne préjugent pas des cessions futures.

TOP 10 des locataires en % des loyers sur le patrimoine en direct

	LOCATAIRES	% DES LOYERS ANNUELS
1	COLISEE	12,6 %
2	CLARIANE	11,8 %
3	VIVALTO	6,3 %
4	ELSAN	5,2 %
5	CHARLESTON	5,0 %
6	ZAFFIRO	3,6 %
7	ADVITA	3,3 %
8	O.C.D.E.	2,9 %
9	GVM (GRUPPO VILLA MARIA)	2,8 %
10	DANA	2,2 %

Les locataires actuels ne préjugent pas des locataires futurs.

PARTICIPATION AU SOUTIEN ET AU MÉCÉNAT EN FAVEUR DE L'HÔPITAL NECKER - ENFANTS MALADES

Dans le cadre du soutien et du mécénat en faveur de l'hôpital Necker au travers du fonds Primovie¹, Praemia REIM France a contribué à l'acquisition d'un nouveau scanner pédiatrique à comptage photonique. Cet outil dote l'hôpital de la meilleure technologie possible en matière d'imagerie médicale. Il a été utilisé pour un premier patient le 18 juin dernier et a été inauguré ce 15 octobre en présence de Nicolas Revel, directeur général de l'AP-HP, et des représentants de l'hôpital Necker.



1. La société de gestion verse directement les dons à l'Hôpital Necker, prélevés sur les frais de collecte qu'elle perçoit sur chaque souscription. Praemia REIM France verse chaque année 0,035% de la collecte brute de la SCPI jusqu'à 350 000 000 € collectés au titre de l'exercice précédent, et 0,025% de la collecte brute, au-delà.

GLOSSAIRE

Capitalisation : La capitalisation d'une SCPI correspond au nombre de parts de la SCPI multiplié par le prix de souscription de la SCPI.

Effet de levier : L'effet de levier est une méthode qui permet d'augmenter l'exposition immobilière de la SCPI par le biais de l'endettement notamment.

Prix AEM : Prix acte en main. Il s'agit de la valeur d'achat d'un bien à laquelle sont ajoutés les frais et les droits de mutation (frais de notaire, crédit, droits d'enregistrement).

Taux de rentabilité interne (TRI) : Le taux de rentabilité interne (TRI) indique la rentabilité d'un investissement sur une période donnée (souvent 5, 10 et 15 ans) en tenant compte à la fois du prix d'acquisition, des revenus perçus sur la période d'investissement et de la valeur de retrait. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Taux de distribution : Le taux de distribution est la division du dividende brut, avant prélèvement libératoire et autre fiscalité payée par le fonds pour le compte de l'associé en France ou à l'étranger, versé au titre de l'année n (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values distribuées) par le prix de souscription au 1^{er} janvier n.

Taux d'occupation financier : Le taux d'occupation financier exprime la part des loyers, indemnités d'occupation facturées et indemnités compensatrices de loyers dans l'ensemble des loyers facturables dans l'hypothèse où l'intégralité du patrimoine de la SCPI serait louée. Le calcul du taux d'occupation financier a été modifié et comprend désormais les locaux sous franchise de loyer, les locaux mis à disposition d'un futur locataire, les locaux vacants sous promesse de vente et les locaux en restructuration (dont les travaux visent une amélioration de deux crans de la note DPE ou permettent à un passage à la TVA). Ce taux est mesuré le dernier jour ouvré du trimestre civil écoulé et ce pour les trois mois constituant ce trimestre.

Valeur de réalisation : La valeur de réalisation d'une SCPI est égale à la somme de la valeur des immeubles et de la valeur nette des autres actifs de la société.

Valeur de reconstitution : La valeur de reconstitution est égale à la valeur de réalisation augmentée du montant des frais afférents à une reconstitution du patrimoine de la SCPI.

Valeur de retrait : Il s'agit du montant reversé à l'associé qui demande le retrait (vente) de ses parts. La valeur de retrait correspond au prix de souscription moins les frais de souscription de la SCPI.

WALB (Weighted Average Lease Break) : Il s'agit de la moyenne pondérée de la durée résiduelle des baux (en loyers) jusqu'à leur prochaine échéance.

WALT (Weighted Average Lease Term) : Il s'agit de la moyenne pondérée de la durée résiduelle des baux (en loyers) jusqu'au terme du bail.

APPEL À CANDIDATURES



Six postes de membres du Conseil de Surveillance de la SCPI Primovie sont à pourvoir. Praemia REIM France procède à un appel à candidatures. Les candidatures doivent être adressées au plus tard le 31 mars 2025 (cachet de la Poste faisant foi) à Praemia REIM France, Direction de la Relation Clients, 36 rue de Naples – 75008 PARIS.

Toute candidature doit mentionner les éléments suivants : d'une part les nom, prénom usuels et âge du candidat, ses références professionnelles et ses activités au cours des cinq dernières années, d'autre part les fonctions occupées dans la SCPI par le candidat et le nombre de parts dont il est titulaire, et enfin la liste des autres SCPI dans lesquelles il exerce un mandat de membre du conseil de surveillance.

Nous vous recommandons d'utiliser le modèle de lettre de candidature que vous pouvez [télécharger ici](#). Les candidats potentiels sont avertis que le règlement intérieur du Conseil de Surveillance limite à 5 le nombre de mandats qu'un même membre peut exercer dans des conseils de surveillance de SCPI ayant leur siège social en France métropolitaine ; tout candidat ayant déjà atteint cette limite devra démissionner d'un ou plusieurs autres mandats s'il est élu, ou alors renoncer à sa candidature.

RAPPEL DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION / RETRAIT / CESSIION DE PARTS

Augmentation de capital. L'offre au public est destinée à porter le capital social initial de 772 800 € à 5 000 000 000 €. La Société, étant une SCPI à capital variable, est habilitée à recevoir des souscriptions jusqu'à hauteur de ce plafond de 5 000 000 000 €.

Prix de souscription d'une part. Le prix de souscription tous frais compris est de 160 €, dont 25 € de prime d'émission. Celle-ci intègre notamment la commission de souscription versée par la SCPI à la société de gestion, fixée à 9,00 % HT, exonérée de TVA, du prix de souscription prime d'émission incluse, et qui supporte :

- les frais de collecte à hauteur de 8,25 % HT (commission exonérée de TVA conformément à l'article 261 C, 1^o, e. du Code général des impôts),
- les frais d'étude et d'exécution des programmes d'investissement à hauteur de 0,75 % HT (commission exonérée de TVA conformément à l'article 261 C, 1^o, f. du Code général des impôts).

Les souscriptions et les versements sont reçus au siège de la SCPI Primovie au 36, rue de Naples – 75008 Paris. Les parts souscrites porteront jouissance avec effet au premier jour du mois suivant la souscription accompagnée du versement des fonds.

Principe et modalités du retrait. Conformément aux dispositions régissant les sociétés à capital variable, tout associé a le droit de se retirer de la société, partiellement ou en totalité. Pour ce faire, les demandes de retrait sont portées à la connaissance de la société de gestion par écrit. Il incombe à l'expéditeur de se ménager la preuve de la réception de sa demande par la Société de Gestion. Elles sont, dès réception, inscrites sur un registre des retraits et sont prises en considération par ordre chronologique d'inscription.

Le remboursement des parts rend effectif le retrait de son

inscription sur le registre. Les parts remboursées sont annulées. L'associé qui se retire perd la jouissance de ses parts le premier jour du mois de l'inscription de son retrait sur le registre des associés.

Le remboursement sera effectué sur la base d'un prix de retrait, déterminé selon les modalités figurant dans la note d'information.

La SCPI peut constituer, lorsqu'elle le juge nécessaire, un fonds de remboursement pour faire face aux demandes de retrait.

Blocage des retraits. Si la société de gestion constate que les ordres de vente inscrits depuis plus de 12 mois sur le registre représentent au moins 10 % des parts émises par la Société, elle en informe sans délai l'AMF et elle convoque dans les 2 mois à compter de cette information une Assemblée Générale extraordinaire pour lui proposer la cession de tout ou partie du patrimoine ou toute autre mesure appropriée.

Marché secondaire. La SCPI, étant à capital variable, ne dispose pas d'un marché secondaire. Les cessions de parts se réalisent donc directement par l'associé (cession de gré à gré) et sont constatées selon les formes habituelles, rappelées dans la note d'information. Toutefois, en cas de « blocage des retraits », la société de gestion peut proposer à l'Assemblée Générale l'organisation d'un marché secondaire dans les conditions fixées par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. La variabilité du capital ne peut coexister avec un marché secondaire. Au cas d'espèce, les ordres d'achat et de vente prendraient la forme d'un « mandat », qui serait le seul document à remplir pour acheter ou vendre des parts de la SCPI Primovie.

Ce document peut être obtenu auprès de la Direction de la Relation Client au 01 89 20 07 95.

FISCALITÉ

Dispositif fiscal spécifique. La Société ne permet pas aux associés de bénéficier d'un régime fiscal spécifique. À l'instar des autres SCPI non fiscales, celle-ci est soumise aux conditions suivantes.

Régime micro-foncier. Les détenteurs de revenus fonciers provenant de parts de SCPI peuvent bénéficier du régime micro-foncier à la condition de détenir également des revenus fonciers provenant d'immeubles détenus « en direct ».

Plus-values et produits financiers. Les plus-values sont imposées au taux proportionnel de 19 % après application de l'abattement pour durée de détention, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux, soit un taux d'imposition de 36,2 %. La loi de finances pour 2013 introduit une surtaxe additionnelle pour les plus-values nettes supérieures à 50 000 €. Le taux applicable est de 2 % à 6 % en fonction du montant de la plus-value réalisée.

À compter du 1^{er} janvier 2018, les revenus financiers perçus par la SCPI sont désormais soumis à une imposition forfaitaire unique de 30 % qui se décompose de la manière suivante :

- un prélèvement forfaitaire unique (PFU) d'impôt sur le revenu au taux de 12,8 % (contre 24 % pour 2017),

- les prélèvements sociaux (PS) au taux global de 17,2 % (contre 15,5 % pour 2017).

Ces revenus financiers continuent de faire l'objet d'un prélèvement à la source à titre d'acompte d'impôt sur le revenu sauf si les contribuables ont demandé une dispense de prélèvement avant le 30 novembre de l'année antérieure au versement, dans les conditions existantes.

Pour les personnes physiques non résidentes, le taux de retenue à la source est aligné sur le taux de PFU, soit 12,8 %. Le taux de retenue à la source est maintenu à 30 % pour les personnes morales non résidentes.

Déclaration des revenus et IFI. Praemia REIM France vous adressera les éléments nécessaires pour remplir votre déclaration fiscale. La valeur IFI par part sera transmise avec les informations fiscales prévues pour remplir les déclarations de revenus. Il est également précisé que les crédits relatifs au financement de parts de SCPI en nue-propriété ne pourront plus être inscrits au passif.

À compter du 01/01/2014, le taux de TVA applicable est de 20,00 %.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Endettement et effet de levier. La SCPI Primovie peut recourir à l'endettement pour le financement de ses investissements dans la limite de 30 % de la valeur des actifs immobiliers, tel qu'autorisé chaque année en Assemblée Générale.

L'effet de levier est une méthode qui permet d'augmenter l'exposition immobilière de la SCPI par le biais d'emprunts, crédits-baux, comptes courants d'associés, utilisation de facilités de caisse. L'effet de levier de la SCPI Primovie est exprimé sous la forme d'un ratio entre son exposition et sa valeur de réalisation.

Profil de liquidité. Au 30/09/2024, 791 894 parts sont en attente de retrait. La liquidité de la SCPI Primovie est par conséquent peu organisée. 100 % des actifs de la SCPI sont considérés non liquides. Aucun de ces actifs ne fait l'objet d'un traitement spécial.

CARACTÉRISTIQUES

SCPI : classique diversifiée

Capital : variable

Date de création : 19 juillet 2012

N° Visa AMF : 12-19

N° d'agrément : CPI20120019

Date de délivrance : 31 juillet 2012

Durée de la SCPI : 99 ans

Capital Maximum Statutaire : 5 000 000 000 €

Dépositaire : BNP PARIBAS S.A.

Évaluateur immobilier :

CUSHMAN & WAKEFIELD VALUATION FRANCE

L'INFO DE LA SCPI PRIMOVIE

Retrouvez plus d'information sur Praemia REIM France,
son actualité et ses solutions d'investissement sur
www.praemiareim.fr

Plus d'information sur votre SCPI dans votre
Espace sécurisé

Abonnez-vous à nos comptes sur les réseaux sociaux :



DIRECTION DE LA RELATION CLIENT
PRAEMIA REIM FRANCE
01 89 20 07 95 | serviceclients@praemiareim.com

praemia
REIM FRANCE

BTI | Primovie | 3T2024

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital social de 825 100 euros. Enregistrée sous le n° 531 231 124 RCS Paris – APE 6630Z. Agréée par l'AMF en qualité de société de gestion de portefeuille le 16 décembre 2011 sous le n° GP 11 000043. Agrément AIFM en date du 10 juin 2014. Titulaire de la carte professionnelle portant les mentions « Gestion Immobilière » et « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » numéro CPI 7501 2016 000 007 568, délivrée par la CCI de Paris Île-de-France et valable jusqu'au 16 mai 2025, et garantie par la société Liberty Mutual Insurance Europe SE, 42, rue Washington – 75008 Paris – police n° ABZX73-002.